



Municipalité de
LA CORNE

Rapport aux citoyens – Faits saillants 2025

Situation financière

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2026, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Les revenus municipaux ont totalisé 2 486 660 \$, tandis que les charges pour l'ensemble des services se sont élevées à 1 829 998 \$. L'année s'est conclue avec un excédent budgétaire de 558 639 \$, après affectations comptables.

Au 31 décembre 2025, l'excédent accumulé non affecté se chiffrait à 608 782 \$ et l'excédent affecté à 1 077 136 \$. La municipalité disposait également d'un fonds de roulement de 285 000 \$, dont 141 000 \$ ont été investis dans l'achat d'un camion à benne basculante.

Aucune dette n'a été contractée, sauf un emprunt sur le fonds de roulement, remboursable en 5 ans. En date du 31 décembre 2025, un montant de 84 600\$ reste à rembourser.

Rapport du vérificateur externe

M. Daniel Tétreault a fait l'audit des états financiers de la Municipalité de La Corne, et le dépôt de son rapport se lit ainsi : J'ai effectué l'audit des états financiers de la Municipalité de La Corne (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de La Corne au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

« Fondement de l'opinion avec réserve

La Municipalité n'a pas appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, qui s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2022. Ainsi, au 31 décembre 2025, la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et n'a pas fourni les informations requises sur les obligations. L'impact de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2025 n'a pas été déterminé.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

J'attire l'attention sur le fait que Municipalité de La Corne inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations qui sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23, portent sur l'établissement du surplus de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Réalisations majeures en 2025

Tout au long de l'année, plusieurs projets et initiatives ont été mis en place pour améliorer la qualité de vie des citoyens :

- **Mise à disposition de locaux et d'espaces publics** pour des activités locales (dances, Pilates, karaté, journal, Fermières, fête familiale, etc.).
- **Construction d'une tour d'observation** à la forêt ornithologique Askikwaj.
- **Continuité de la banque alimentaire** pour les personnes vivant des situations précaires.
- **Distribution gratuite d'arbres et de compost** pour encourager la durabilité.
- **Mise en vente** des terrains résidentiels du développement de la rue Savard (dernière phase).
- **Organisation d'événements culturels**, tels que l'apprentissage du vitrail, chansonnier dans le parc, spectacle d'humour et fête du voisinage.
- **Soutien écologique**, avec le maintien de la subvention pour la réduction des déchets.
- **Reconnaissance des bénévoles**, via la remise de cadeaux en remerciement.
- **Vitrine pour les artistes locaux** par l'exposition de leurs œuvres au bureau municipal et à la bibliothèque.

- **Continuité d'amélioration du parc municipal** par l'ajout de jeux, d'arbres et d'un coin de plantes comestibles.
 - **Aides financières** octroyées aux organismes municipaux pour la poursuite de leurs missions.
-

Composition du conseil municipal en 2025

Maire : Éric Comeau

Conseillers :

- Gaétan Goyette (siège numéro 1 du 1^{er} janvier au 6 novembre 2025)
- Johanne Jobin (siège numéro 1 du 7 novembre au 31 décembre 2025)
- André Gélinas (siège numéro 2 du 1^{er} janvier au 6 novembre 2025)
- Marc Savinsky (siège numéro 2 du 7 novembre au 31 décembre 2025)
- Samuel Vaillancourt (siège numéro 3)
- Yanick Hamel (siège numéro 4)
- André Beauchemin (siège numéro 5)
- Annie Grandmont (siège numéro 6)